

département de l' **Hérault**



Mauguio Carnon

commune de **Mauguio-Carnon**



> **Plan Local d'Urbanisme**

IV. Annexes

- A. Liste des emplacements réservés
- B. Liste des servitudes d'utilité publique

> **modification n° 2**

approuvée par DCM du :
09/11/2009

PLU

prescrit par DCM du :
29/04/2002

arrêté par DCM du :
12/12/2005

approuvé par DCM du :
17/07/2006

SOMMAIRE

A. LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	5
B. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE	11

A. LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les plans de zonage du PLU font apparaître les emplacements réservés :

- **aux ouvrages publics d'infrastructures (voirie routière et parkings),**
- **aux ouvrages publics relatifs à l'eau (assainissement, pluvial, protection hydraulique, irrigation, etc),**
- **aux espaces publics (espaces verts, parcs et jardins, cheminements piétons et pistes cyclables, places, etc) ainsi qu'aux aménagements paysagers et équipements sportifs,**
- **aux équipements de superstructure,**
- **aux autres équipements et ouvrages publics.**

N° d'opération	Nature de l'opération : ouvrages publics d'infrastructures	Surface	Maître d'ouvrage
Territoire communal			
N1	Ligne nouvelle Languedoc-Roussillon (contournement de Nîmes et Montpellier)	753 200 m ²	État – RFF
D1a	RD189 – de l'échangeur de la RD66 au giratoire Pierre Bérégovoy Mise à 2x2 voies avec terre-plein central – aménagement de pistes cyclables Emprise : 30 mètres	46 000 m ²	Département
D1b	RD189 – du giratoire Willy Brandt à la limite Est de la commune (limite communale avec Mudaison) Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 16 mètres	12 000 m ²	Département
D2a	RD24 – de la limite Nord-Ouest de la commune (limite communale avec Montpellier) au giratoire Pierre Bérégovoy Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 22 mètres	17 500 m ²	Département
D2b	RD24 – de la rocade Nord de Mauguio à la limite Est de la commune (limite communale avec Mudaison) Mise à 2x2 voies avec terre-plein central – aménagement de pistes cyclables Emprise : 20 mètres	7 500 m ²	Département
D2c	RD24 – de la limite Nord de la commune (limite communale avec Baillargues) à la RD189 Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 18 mètres	9 000 m ²	Département
D3	RD24E – de la limite Nord de la commune (limite communale avec St-Aunès) à la RD24 Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 18 mètres	12 500 m ²	Département
D4	RD112 – de la limite Nord de la commune (limite communale avec St-Aunès) au giratoire Willy Brandt Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 18 mètres	16 000 m ²	Département
D5a	RD172 – de la limite Est de la commune (limite communale avec Candillargues) et la zone UD de Mauguio-ville (la Capoulière) Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 20 mètres	30 000 m ²	Département
D5b	RD172 – entre la zone UD de Mauguio-ville et la RD172E (Vauguières-le-Haut) Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 20 mètres	36 000 m ²	Département
D5c	RD172 – entre la limite Ouest de la commune (limite communale avec Pérols) et le giratoire sur la RD66 (aéroport) Mise à 2x2 voies avec terre-plein central – aménagement de pistes cyclables Emprise : 22 mètres		Département
D6	RD172E – entre le giratoire sur la RD189 et la RD172E (Vauguières-le-Haut) Élargissement et aménagement de la voirie Emprise : 20 mètres		Département
C1	Ensemble des chemins ruraux ou vicinaux non définis aux opérations ci-dessus – Élargissement à 10 mètres d'emprise		commune

Mauguio-ville			
D1c	RD189 – du giratoire Pierre Bérégovoy à la RD24 (entrée Est de Mauguio – route de Lunel) Mise à 2x2 voies Emprise : 22 mètres	5 000 m ²	Département
D9	Entrée de ville de Mauguio au croisement de la RD24 (route de Lunel) et de la rocade Nord Aménagement du carrefour		Département
C2	Rue Paul Fort Élargissement de la voie et aménagement d'une aire de stationnement Parcelle n° 224 section BT	157 m ²	commune
C3	Impasse des Glaïeuls Amorce d'une voie nouvelle pour permettre la liaison avec l'avenue Gabriel Aldié		commune
C4	Rue Paul Éluard Alignement de la voie Parcelles n° 78 et 399 section CL	95 m ²	commune
C5	Rue des Violettes Alignement de la voie Parcelles n° 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 215 section BZ		commune
C6	Aménagement d'une voie structurante en bordure Sud de l'agglomération entre la RD172 et le chemin de Bentenac Emprise : 15 mètres		commune
C7	Aménagement d'une contre-allée le long de la RD189 jusqu'à la rue Rudyard Kipling		commune
C8	Rue de la Portette (jusqu'au boulevard de la Démocratie) Alignement de la voie Parcelles n° 103 section CB	73 m ²	commune
C9	Avenue du 8 mai 1945 Alignement de la voie Parcelles n° 243, 244, 247, 248, 413, 415 section CL	356 m ²	commune
C10	Intersection entre la rue de la Rave et la rue Peyre Blanque en zone 1UB1 Élargissement de la voie	206 m ²	commune
C11	Rue Georges Brassens Alignement de la voie Parcelles n° 14, 17, 18, 19, 22, 23, 25 section CC & parcelle 95 (en partie) section BT	722 m ²	commune
C12	Rue Gaston Baissette Alignement et élargissement de la voie Parcelle n° 1 section BT	48 m ²	commune
C13	Avenue Jean-Baptiste Clément (zone 1UB2) Alignement de la voie Parcelles n° 73, 74, 75, 76, 399 section CK	116 m ²	commune
C14	Avenue Jean Moulin Alignement de la voie Parcelles n° 33, 34, 35, 36, 37, 194, 336, 337, 355, 379, 393 section CK	443 m ²	commune
C18	RD26 – avenue de Baillargues (ZAC de la Louvade) Élargissement et aménagement Emprise : 10,50 mètres	2 000 m ²	commune

C19	rue Arago Alignement et élargissement de la voie Parcelle n° 95 section CL		commune
Carnon-plage			
D10	Entrée de ville de Carnon-plage au croisement de la RD62E avec l'avenue des Comtes de Melgueil Aménagement du carrefour	7 200 m ²	commune et Département
D11	Entrée de ville Est de Carnon-plage au croisement de la RD62 avec la RD59 (Petit Travers) Aménagement d'un carrefour	7 800 m ²	Département
C15a	Avenue Grassion Cibrand – entre la place Cassan et le carrefour avec la rocade de l'Avranche Élargissement à 12 mètres (cf. plan d'alignement)		commune et Département
C15b	Avenue Grassion Cibrand – entre le carrefour avec la rocade de l'Avranche et le giratoire du Petit Travers Élargissement à 15 mètres		commune et Département
C16	Impasses situées de part et d'autre de l'avenue Grassion Cibrand Accès publics à la plage		commune
Vauguières-Fréjorgues			
D1d	RD189 – de la limite Ouest de la commune (limite communale avec Lattes) à l'échangeur de la RD66 Mise à 2x2 voies avec terre-plein central de 2 mètres Emprise : 22 mètres		Département
C17	Élargissement et aménagement de la voie existante entre Vauguières-le-Bas et la ZAE de Fréjorgues Est Emprise : 10 mètres	4 000 m ²	commune

<i>N° d'opération</i>	<i>Nature de l'opération : ouvrages publics relatifs à l'eau (assainissement, pluvial, protection hydraulique, irrigation)</i>	<i>Surface</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Mauguio-ville			
R1	Réalisation d'équipements en vue de l'extension de la station de lagunage Parcelles n° 167, 168 & 169 section BL	17 200 m ²	commune – SIVOM
R2	Aménagement d'un ouvrage hydraulique et rétablissement des circulations piétonnes et cyclables – boulevard de la Liberté Parcelle n° 66 section BT	230 m ²	commune
R3	Cours d'eau du Salaison Recalibrage et reprofilage – aménagement d'un cheminement piétonnier Emprises : de 20 à 30 mètres		commune
Vauguières-Fréjorgues			
R4	Usine de traitement et d'alimentation en eau potable Aménagements liés à l'exploitation du site	3 732 m ²	commune
Espaces naturels & agricoles – les Garrigues – les Cabanes du Salaison			
R5	Cours d'eau du Negue Cat Recalibrage et reprofilage Emprises : de 10 à 20 mètres		commune

<i>N° d'opération</i>	<i>Nature de l'opération : espaces publics (espaces verts, parcs et jardins, cheminements piétons et cyclables, places), aménagements paysagers et équipements sportifs</i>	<i>Surface</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Mauguio-ville			
R2	Aménagement d'un ouvrage hydraulique et rétablissement des circulations piétonnes et cyclables – boulevard de la Liberté Parcelle n° 66 section BT	230 m ²	commune
Carnon-plage			
R6	Cheminement piétonnier parallèle à l'avenue Grassion Cibrand (en zone UL)		commune

<i>N° d'opération</i>	<i>Nature de l'opération : équipements de superstructure</i>	<i>Surface</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Mauguio-ville			
R7	Extension des locaux de la Mairie Parcelle n° 103 (en partie) section CB	148 m ²	commune

<i>N° d'opération</i>	<i>Nature de l'opération : autres équipements et ouvrages publics</i>	<i>Surface</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Mauguio-ville			
R8	Aménagement d'un cimetière paysager Parcelles n° 6, 7, 8 & 22 section BR lieu-dit Claunepère	20 100 m ²	commune
R9	Aménagement d'un espace public (voirie, desserte piétonne et stationnement) Construction d'un programme de logements sociaux Parcelle n° 451 section CO ancienne cave coopérative		commune
Carnon-plage			
N2	Canal du Rhône à Sète – mise au gabarit international Emprise : 90 mètres	474 500 m ²	État - VNF

<i>N° d'opération</i>	<i>Nature de l'opération : logements sociaux (art. L.123-2b du code de l'urbanisme)</i>	<i>Surface</i>	<i>Maître d'ouvrage</i>
Mauguio-ville			
R9	Aménagement d'un espace public (voirie, desserte piétonne et stationnement) Construction d'un programme de logements sociaux Parcelle n° 451 section CO ancienne cave coopérative		commune

B. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol sont des limitations administratives au droit de propriété instituées par des actes spécifiques en application de législations particulières en vue notamment de préserver le fonctionnement de certains équipements publics, le patrimoine naturel ou culturel ainsi que la salubrité et la sécurité publiques (art. L. 126-1, art. R. 126-1 du code de l'urbanisme / mod. d. n° 84-328 du 3 mai 1984, n° 86-984 du 19 août 1986, n° 89-837 du 14 nov. 1989).

L'annexe des servitudes d'utilité publique a une double fonction :

- renseigner le public sur certaines limitations administratives au droit de propriété, notamment à l'occasion de la délivrance des certificats d'urbanisme ;
- opposer ces servitudes aux demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation des sols concernant des terrains grevés par ces servitudes d'utilité publique.

Cod e	Bénéficiaires	Nom officiel de la servitude	Détail de la servitude
AC1	SDAP 5, impasse Enclos Tissié Sarrus 34000 Montpellier	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel – servitudes concernant les monuments historiques en application de la loi du 31 décembre 1913 et de la loi du 2 mai 1930	Maison Castanier – Rey – salle voutée en rez-de-chaussée inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 11 mars 1964 Ancien Château des comtes-évêques de Melgueil inscrit à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 08 janvier 2007 Ancienne motte féodale et jardin de la Motte avec sa tour belvédère inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 17 avril 2008
AC2	DIREN 58, avenue Marie de Montpellier 34965 Montpellier cedex 02	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et naturel – servitudes concernant les monuments naturels et les sites classés ou inscrits en application de la loi du 2 mai 1930	Bosquet de Carnon (site classé le 28 avril 1936) Étang de l'Or (site classé le 28 décembre 1983) Jardin de la Motte (site classé le 17 septembre 1992)
AC3	DIREN 58, avenue Marie de Montpellier 34965 Montpellier cedex 02	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel et naturel – servitudes concernant les réserves naturelles et parcs nationaux en application de la loi du 10 juillet 1976 et de la loi du 22 juillet 1983	Réserve naturelle du Marais de Castellone créée par arrêté préfectoral du 17 juillet 1984 – arrêté de biotope du 17 avril 1984
AS1	DDASS 85, avenue d'Assas 34967 Montpellier cedex	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel – servitudes attachées à la protection des eaux potables et minérales instituées en vertu de l'article L.20 du code de la santé publique	Forages de Vauguières (DUP du 1er avril 1985 en cours de révision) Captage de Vincent et Salinas (DUP du 1er juin 1989) Station de pompage de la Méjanelle (DUP du 23 avril 2001) Forage de la Gastade (sur la commune de Candillargues) (DUP du 07 mai 1985 en cours de modification)
EL9	SMNLR 7, rue Richer de Belleva 34063 Montpellier cedex 02	Servitude relative au passage des piétons le long du littoral – articles L.160-6, L.160-6-1, L.160-7 (lois du 3 décembre 1976 et loi du 3 janvier 1986), R.160-8 et R.160-9 du code de l'urbanisme	Servitude longitudinale le long du littoral

13	GAZ DE FRANCE Région Méditerranée ZAC de St-Roman 30470 Aimargues	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	GAZODUC DN 150 artère Nîmes / Montpellier textes de référence : - arrêté ministériel du 11 mai 1970 modifié par les arrêtés des 3 août 1977 et 3 mars 1980 portant règlement de sécurité des ouvrages de transport de gaz combustible par canalisation - circulaire n° 73-100 du 12 juin 1973 du Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage des canalisations de transport de gaz - décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (modalités d'application du décret définies par l'arrêté du 16 novembre 1994)
14	GET Languedoc-Roussillon 20 bis, avenue de Badones Prolongée 34500 Béziers	Servitudes relative à l'établissement de canalisations électriques	Ligne 63 kV Mauguio / St-Christol
PM1	DDE – service hydraulique 520, allée Henri II de Montmorency 34064 Montpellier cedex 02	Servitude résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles	Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2001 texte de référence : loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement
PT1	DDE – Bases Aériennes aéroport de Montpellier-Méditerranée 34134 Mauguio cedex	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques instituée en application des articles L.57 à L.62 et L.64 et R.27 à 38 du code des postes et télécommunications	Centre de Montpellier aéroport (TWR, VDF) instituée par décret du 26 juillet 1990
PT2	Direction des Travaux Maritimes BP 71 83800 Toulon Naval DDE – Bases Aériennes aéroport de Montpellier-Méditerranée 34134 Mauguio cedex	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituée en application des articles L.154 à L.156 et R.21 à 26 du code des postes et télécommunications	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues à Sète Sémaphore déclarée d'utilité publique par décret du 11 avril 1995 Centre radioélectrique de Montpellier-Mauguio (radiobalise MF) institué par décret du 26 novembre 1966

PT3	FRANCE TÉLÉCOM 707, avenue du Marché Gare 34933 Montpellier cedex 09 DDE 520, allée Henri II de Montmorency 34064 Montpellier cedex 02	Servitude relative aux réseaux de télécommunications instituée en application de l'article L.48 (al.2) du code des postes et télécommunications	Câble de transport de télécommunication
T1	RFF	Servitude relative aux chemins de fer	Toutes voies ferrées loi du 15/07/1845
T4 & T5	DDE – Bases Aériennes aéroport de Montpellier- Méditerranée 34134 Mauguio cedex	Servitudes aéronautiques de balisage (T4) et de dégagement (T5) liées à l'aéroport de Montpellier-Méditerranée et à l'aérodrome de Montpellier- Candillargues	texte de référence : arrêté ministériel du 31/12/1984 aéroport de Montpellier- Méditerranée déclaré d'utilité publique par décret du 18 juin 1980 aérodrome de Montpellier- Candillargues déclaré d'utilité publique par décret du 3 juillet 1973